Archives parlementaires

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de Tell-les-Bois, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de Tell-les-Bois, lors de la séance du 5 fructidor an II (22 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 350-351;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22243_t1_0350_0000_10

Fichier pdf généré le 05/11/2020

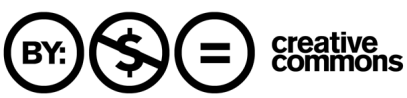

Monga. Partout j'ai vu briller les armes et les cœurs brûler pour la liberté et l'égalité. Non jamais on ne verra une armée plus idolâtre de ces principes, pour lesquels seuls elle veut combattre. Jugez de son indignation après les discours des représentants Soubrany et Milhaud qui lui apprirent le crime des derniers conspirateurs dont vous avez brisé les trames, de ces hommes perfides qui voulaient tourner aux vues criminelles de leur extravagante ambition tant de sacrifices offerts à la seule souveraineté du peuple. Fiers du sang que nous versons pour elle, nous lui en consacrerons fidèlement jusqu'à la dernière goute. C'est le serment le plus cher à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Citoyens représentants, que n'avez-vous pu être témoins de l'enthousiasme avec lequel elle l'a prononcé, et du sentiment profond dont elle était pénétrée lorsqu'elle a voué à l'exécration et à la mort quiconque serait tenté d'imiter les derniers tyrans ! Vous auriez receuilli le tribut de sa reconnoissance, en même temps que les ambitieux auraient pu se convaincre de la folie des conspirateurs, tant que la République aura de pareilles armées. S. et F.

DUGOMMIER.

[*Vifs applaudissements*].

f

[*Les membres du tribunal militaire de l'armée des Côtes de Cherbourg, au présid. de la Conv.; s.l., 24 therm.II*] (1)

Citoyen président,

Le tribunal militaire s'est empressé d'adresser à la Convention l'expression de ses sentimens sur les heureux évenemens qui viennent d'anéantire la nouvelle conspiration contre la souveraineté du peuple. Le tribunal a lieu de penser que son adresse a été égarée puisqu'il n'en a vu mention nulle part, et il a cru devoir de nouveau l'adresser à la Convention. Salut, union, fraternité.

PIERRET (*présid.*), R. LAMONQUE (*off. de police et juge militaire*), ESTÈVE (*greffier*), Scipion REXIER (*enquêteur militaire*).

Les membres du tribunal militaire de l'armée des Côtes de Cherbourg, à la Conv.; 25 therm. II

Citoyens représentans,

La mort d'un nouveau tyran vient de restituer aux amis de la vertu le droit de dire la vérité. Celle que sentent nos cœurs est de vous aimer autant que nous détestions le perfide, et jamais sentiment ne fut si profond. Jamais non plus nous n'avons caressé son orgueil pour fléchir sa férocité; ainsi, en bravant la mort pour sauver des républicains, vous avez détourné de nos têtes le coup fatal.

Tel est l'hommage que nous vous offrons de notre existence. C'est un hommage tendre, celui qui éclate dans l'allégresse publique et qui, tout abondant qu'il est, laisse toujours le comble à sa source.

PIERRET (*présid.*), Scipion REXIER (*enquêteur militaire*), R. LAMONQUE (*off. de police et juge militaire*), ESTÈVE (*greffier*) (1).

g

[*L'admin. et l'agent nat. du distr. d'Albi* (2), *à la Conv.; Albi, 19 therm. II*] (3)

Citoyens représentans,

Toujours de nouveaux complots contre la liberté, et toujours de nouveaux triomphes sur ses ennemis : telles doivent être les suites de cette lutte.

Profondément affligés des dangers personnels qui vous ont circonvenus, c'est sans surprise que nous avons appris votre fermeté. Notre indignation, comme notre félicité, sont à leur comble. Animés par votre exemple, et fidelles à nos principes et à nos serments, nous renouvellons en vos mains celui de vivre libres ou de mourir, et de vous rester constament attachés.

Marc FOULCHER (*vice-présid.*), LEMORY, DELAVAL (*agent nat.*), THERON (*secrét.*), ENSERON, PAILHOUT.

h

[*Les autorités constituées et la sté popul. de Tell-les-Bois* (4), *à la Conv.; Tell-les-Bois,* (?) *an II*] (5)

Citoyens représentans,

La société populaire de Tell-les-Bois, réunie aux authorité constituée, félicite la Convention sur les mesures vigoureuses qu'elle prend pour fonder le bonheur du peuple en détruisant les factions intestines qui ont travaillé si constamment à l'anéantissement de la République. Elle rend grâce à l'Etre suprême d'avoir conservé les jours prétieux de nos plus zélés deffenseurs, malgré ces factieux qui vouloient méconnoître la Convention pour nous ramener le joug des tyrans. Elle vote des remerciements au comité de salut public dont les veilles et les travaux ne tendent qu'à nous faire jouir promptement de tous les biens que doit ressentir un gouvernement bazé sur les principes immuable de l'égalité et de la liberté. Nous avons prévenu la loy salutaire sur les récoltes des républicains qui ne désirent que le salut de leur pays et se croiroient déshonorés d'être atteints de la plus légère idée d'intérests.

Honneur à nos braves deffenseurs qui ont mit et mettent la victoire à l'ordre du jour sur

(1) C 319, pl. 1301, p. 25, 27. Mentionné par B^{in}, 7 fruct. (suppl.).

(1) En marge, duplicata.

(2) Tarn.

(3) C 319, pl. 1301, p. 29. Mentionné par B^{in}, 7 fruct. (suppl.).

(4) Ci-devant Saint-Martin-en-Bresse, Saône-et-Loire.

(5) C 319, pl. 1301, p. 30. Mentionné par B^{in}, 7 fruct. (suppl.).

creative commons Persée BY: $ =

tous les points de la République. Vous, braves et intrépides représentants, restez à votre poste, que vous remplissez si dignement, jusques à la destruction entière de tous nos ennemis. Si nous ne sçavons pas bien écrire, nous sçaurons vous soutenir et vous deffendre jusques à la mort. Vive la République, vive la Montagne et tous nos braves deffenseurs ! Périssent les tyrans ! S. et F. !

J. B. VIOLOT (*présid.*), F. BONFILS (*secrét.*), C. VIOLOT (*assesseur*), CHAUX (*maire*), HUMBERT (*off.*), PAGEAUT (*agent nat.*), FEUILLIET (*juge de paix*), VALANCEAU (*assesseur*), PILLOT (*off. mun.*), MONNOT (*assesseur*), Jean SERMESSE (*assesseur*), E. VIOLOT (*secrét.*).

i

[*Le conseil g^al du distr. de Reims à la Conv.; s.l.n.d.*] (1)

[*Le conseil général du district de Reims, département de la Marne, envoie à la Convention une adresse qu'il a faite aux citoyens de son arrondissement sur les événements des 9 et 10 thermidor*].

Liberté, égalité, la République ou la mort !

Adresse du conseil général du district de Reims aux citoyens des communes de son ressort, sur les événements qui viennent d'arriver à Paris, et sur le courage de la Convention nationale.

Reims, ce 11 thermidor, an 2^e de la République une et indivisible,

Les administrateurs et agent national du district de Reims, pénétrés d'admiration de la contenance mâle et courageuse des représentans du peuple, restés fidèles aux principes républicains, applaudissent aux mesures vigoureuses qu'ils viennent d'employer pour exterminer de nouveaux tyrans, qui osoient déjà se flatter de régner sur les débris du trône du Sardanapale et sur les cadavres sanglans des patriotes qu'ils ont essayé de faire égorger par une manœuvre et une perfidie la plus effrayante qui ait jamais existée. Citoyens, le croiriez-vous que des Catilina vouloient encore se servir du peuple pour égorger le peuple ? Croiriez-vous qu'une partie de la municipalité a été complice d'une pareille trahison, et que l'état-major de la garde nationale parisienne étoit de la partie, jusqu'au président du tribunal révolutionnaire ? Il n'est pas douteux que cette conspiration terrible a des ramifications dans plusieurs départemens, districts et communes; il est donc important que les bons citoyens, les amis des lois surveillent sans cesse ces hommes pervers, qui ne cherchent à se faire une réputation qu'aux dépens de ceux qu'ils persécutent, à se faire remarquer pour enchaîner la confiance du peuple; ces être passeront, leur conduite se dévoilera et la liberté restera au peuple. Citoyens, frères et amis, les perfides représentans du peuple qui ont trahi ont subi le sort dû à leurs forfaits; leurs complices dans Paris les ont suivis à l'échaffaut; il faut que nous nous réunissions pour découvrir ceux qui pourront se cacher parmi nous et les livrer sur-le-champ aux tribunaux.

L'article XXVII de la Déclaration des droits de l'homme porte *Que tout individu qui usurperoit la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres*.

La Convention nationale, fidelle à ces principes qu'elle a consacrés, a ordonné l'arrestation d'un Robespière, qui vouloit usurper la souveraineté; le peuple de Paris voulant mettre à exécution l'article XXVII, ce scélérat a eu la lâcheté de se brûler la cervelle.

O Parisiens ! Nous reconnoissons votre courage et votre fidélité. On vous prescrit d'égorger nos représentans, vous leur avez au contraire servi de bouclier. La patrie sera reconnoissante envers vous, de ce que vous avez conservé le dépôt sacré et avez détourné de dessus leurs têtes les poignards des assassins, dirigé contr'eux par des mains parricides; recevez-en nos remerciemens fraternels; continuez à déjouer les factions, appliquez sans cesse l'article XXVII de la Déclaration des droits de l'homme quand il se présentera de nouveaux Robespière : nous comptons sur vous et sur votre courage intrépide.

Citoyens, frères et amis, vous voyez combien nos frères de Paris ont fait pour la révolution. Ils sont à l'avant-garde, qui est le poste le plus important confié à leurs soins; ils n'en ont jamais abusé; ils n'ont cessé de veiller au bonheur commun; de votre côté, resserrez-vous plus que jamais : point d'animosité, soyez soumis aux lois, respectez vos magistrats; nous veillons sans cesse à la tranquillité publique; nous cherchons à découvrir les trames perfides des partisans des Hébert, des Ronsin, des Robespière et autres scélérats que le glaive national a exterminés. De votre côté, faites-en de même, secondez-nous de tous vos efforts, et jamais les ennemis du peuple et de la liberté ne parviendront à leurs fins; ils périront tous, et la République une et indivisible nous restera. S. et F.

GONEL-PARTY (*vice-président*), CLÉMENT (*agent national*), PETIZON (*secrétaire*) (1).

j

[*L'admin. centrale du départ. du Gers à la Conv.; Auch, 17 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Un nouveau conspirateur, Robespierre, avait donc osé se promettre, avec ses complices, le triomphe de la scélératesse sur la vertu, de la tyrannie sur la liberté !

(1) C 319, pl. 1301, p. 31. Mentionné par *B^in*, 7 fruct. (suppl.).

(1) A Reims, de l'imprimerie des citoyens Jeunehomme, père et fils.

(2) C 319, pl. 1301, p. 32. Mentionné par *B^in*, 7 fruct. (suppl.).